

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Résolution du bureau fédéral du PS des Pyrénées-Atlantiques du jeudi 4 juillet 2013

- Social - Retraites -
Date de mise en ligne : vendredi 5 juillet 2013

Démocratie & Socialisme

Le bureau fédéral du PS des Pyrénées-Atlantiques demande que le bureau national de notre parti prenne position contre les recommandations du rapport Moreau, à propos du financement des retraites. Le BN doit exprimer clairement et sans ambiguïté son opposition à toute baisse du montant des pensions, que ce soit par une augmentation du nombre d'annuités, par un recul de l'âge légal ouvrant le droit à la retraite ou par une modification de la base de calcul.

Ce rapport suggère principalement d'augmenter la durée de cotisation à 43 ans pour la génération née après 1962, puis à 44 ans pour les personnes nées après 1966, contre une durée de 41,5 ans actuellement.

Si ces recommandations étaient suivies par notre gouvernement, les nouvelles générations seraient obligées d'attendre l'âge de 67 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein, sans décote, parce que c'est à 29 ans en moyenne que les jeunes obtiennent un emploi stable. Comment, alors, échapper à une baisse de sa pension ?

En outre, retarder de fait l'âge de départ, pour ceux qui occuperaient un emploi jusqu'à 67 ans, c'est encore aggraver le chômage des femmes, qui est supérieur à celui des hommes, et des jeunes, qui dépasse 15 %. Qu'il y ait déjà 5 millions de chômeuses et de chômeurs n'est-ce pas insupportable ? Alors pourquoi faudrait-il abandonner la priorité à l'emploi ?

Aucune raison ne justifie de remettre en cause l'avancée de 65 ans à 60 ans, que nous avons réalisée en 1982 pour que les salariés puissent bénéficier du droit à la retraite plutôt que mourir avant de l'atteindre. Incontestablement, cette mesure a permis d'augmenter l'espérance de vie à 60 ans. D'ailleurs, les années de 60 à 65 ans sont les plus dures au travail. N'oublions pas que l'espérance de vie sans incapacité (EVSI) est de 61,8 ans en France. Mais, de 60 à 65 ans, ce sont les meilleures années de la retraite : pourquoi en priver les salariés ?

Baisser le montant des pensions, serait pousser les salariés (ceux qui le pourraient...) à prendre une assurance auprès de compagnies privées qui vont déjà bénéficier des cotisations des complémentaires « santé ». Le déficit des caisses de retraites, qui est annoncé comme pouvant être de 20 milliards d'euros en 2020, représente les allègements de cotisation dont ont, déjà bénéficié les entreprises sans conditions ni contrepartie, il serait logique que le déficit des caisses de retraites soit comblé par une augmentation de 1,1 point de la part patronale des cotisations « retraite » (selon le COR).

Le bureau fédéral propose d'augmenter ces cotisations patronales et de rejeter tout allongement des annuités et toute baisse des pensions : « ***pas un trimestre de plus, pas un euro de moins*** ».